

Plan de Prévention des Risques naturels FOURQUES SUR GARONNE (Secteur du Marmandais)

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0050 du 7 septembre 2010

Hauteur de digues en mètres
— inférieure à 2 mètres
— supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage
Bleu (secteur urbanisé en aléa faible à moyen)
Jaune (champ d'expansion en secteur d'aléa faible à moyen)
Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa majeur)

— Limite de zone inondable
Niveaux calculés d'une crue centennale exprimés en m. NGF
51 Niveau dans le casier
-51 Niveau sur le profil considéré
— Limite de commune

Échelle 1/5 000°

INONDATION: Carte de zonage

